AR PREFECTURE
006-240600593-20210323-210308-DE
Reçu le 31/03/2021

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

OBJET :

Attribution d'un fonds de concours complémentaire à la commune de Coaraze : projet de parking

**Décision n° 21 03 08**

*L'an deux mille vingt et un, le jeudi 25 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes, en séance non ouvert au public mais retransmis en direct par voie électronique, sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.*

***Etaient présents :*** *Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Gérard Branda, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingeard, Messieurs Alain Michellis, Armand Gasiglia, Mesdames Sandrine Guglielmino, Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallaury, Madame Christiane Blanc-Ricort, formant la majorité des membres en exercice.*

***Absents représentés :*** *Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda ; Madame Nicole Colombo par Armand Gasiglia.*

***Absents :*** *Messieurs Robert Nardelli, Cyril Piazza, Michel Lottier, Jean-Marc Rancurel, Edmond Mari, Madame Evelyne Laborde, Monsieur Jacques Saulay, Madame Alexandra Russo, Monsieur Romain Bianchi, Madame Sophie Esposito, Monsieur Philippe Mineur, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, Madame Germaine Millo.*

*Monsieur Jean-Claude Vallauri a été nommé secrétaire de séance.*

Monsieur Francis Tujague, 1er Vice-président chargé des finances, indique que le bureau communautaire, dans sa séance du 18 mars 2021 a émis un avis de principe favorable pour l'attribution d'un fonds de concours complémentaire à la commune de Coaraze.

La commune a un projet d'aménagement d'un parking d'une quarantaine de places au nord du vieux village pour lequel elle demande ce fonds de concours supplémentaire, compte tenu de l'augmentation de son coût HT qui est désormais de 1 551 585, 32 €.

Le vice-président rappelle que, par délibération en date du 21 décembre 2015, il a été déjà décidé d'allouer un fonds de concours de 80 000 € sur ce projet. Par une délibération du 20 juillet 2016 un nouveau fonds de concours complémentaire de 76 000 € a également été alloué. Au total, 156 000 € ont déjà été alloués.

Le nouveau fonds de concours complémentaire demandé à la CCPP est de 107 033,33 €. Ce montant entre dans l'enveloppe (107 033,33 €) encore disponible, programmée pour la commune.

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 24
Pour : 24
Contre : 0
Abstentions : 0

AR PREFECTURE
006-240600593-20210323-210308-DE
Reçu le 31/03/2021

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son 1er Vice-président, après en avoir délibéré,**

- **décide** d'allouer un fonds de concours de 107 033,33 €, à la commune de Coaraze pour ce projet, étant précisé que ce fonds de concours ne devra pas excéder 50 % de la dépense restant à charge de la commune une fois les diverses subventions obtenues ;

- **décide** de procéder au versement dudit fonds de concours selon les modalités validées par la délibération n° 121218, en date du 17 décembre 2012, à savoir :
  - versement d'un acompte de 25 % sur présentation de l'acte d'engagement ou d'un ordre de service avec le ou les entreprises retenues,
  - versements d'acomptes au fur et à mesure de l'avancée des travaux sur présentation des factures,
  - versement du solde à la fin des travaux sur présentation d'un récapitulatif visé par le receveur municipal.

- **autorise** la commune, si besoin, à présenter sa demande de versement sans demander d'acomptes préalables.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LE PRESIDENT**
**M. LAVAGNA**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES PAILLONS
55 bis RD 2204
06440 BLAUSASC